

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le mercredi 16 avril 2014 à 20h30

Etaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude , DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, CHEVRIER Catherine, MATHIOTTE Arnaud, DEFORGE Marc, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien

3 spectateurs

Madame le Maire explique le rôle du secrétaire de séance. Ce dernier prend des notes pendant la séance de conseil et doit en rédiger le compte rendu. Chaque conseiller, à tour de rôle dans l'ordre alphabétique, sera désigné à chaque début de conseil.

Pour ce mandat, la secrétaire de mairie rédigera chaque compte rendu en s'appuyant sur les notes du secrétaire de séance et lui soumettra avant l'affichage.

Secrétaire de séance : CHEVRIER Catherine

Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 04 avril 2014.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Création d'une piste de BMX

Un accord est donné par l'ensemble des conseillers présents.

Indemnités du maire et des adjoints

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une grille, avec une indemnité maximale pour le maire et les adjoints, est à respecter en fonction de la population (soit pour Ecury, une population inférieure à 500 habitants).

Si le maire a un taux d'indemnité de 100%, une indemnité de 646.25€ brute est allouée.

Si un adjoint a un taux d'indemnité de 100%, une indemnité de 250.90€ brute est allouée.

Madame le Maire explique que la commune se situe plutôt dans la fourchette haute de la tranche car notre population est de 474 habitants au 01/01/2014 et qu'au vu du travail à fournir, une indemnité à 100% serait légitime. Mais elle souligne qu'au vu de la conjoncture actuelle et des travaux envisagés dans la commune, elle propose un taux d'indemnité de 80%.

A l'unanimité, un taux d'indemnité de 80% est accordé au maire et aux trois adjoints à compter du 7 avril 2014, soit une indemnité brute mensuelle de 517 € pour le maire, et 200,72 € pour les adjoints.

Subventions 2014

Subvention	2013	2014
Amis des églises	110 €	110 €
ACPA	85 €	85 €
ADMR	310 €	310 €
Familles Rurales d'Ecury	600 €	300 €
Fondation du patrimoine	50 €	50 €
Escuriolle	100 €	100 €
L'ARCAD	50 €	50 €
Conciliateur de justice	50 €	50 €

Après discussion, les montants des subventions sont fixés puis adoptés par l'assemblée, à l'unanimité.

Compte administratif 2013

Le maire nous fait lecture du document et après analyse des différents chapitres du budget, il en résulte que le compte administratif 2013 présente :

Un excédent de fonctionnement d'un montant de : 391 065,86 €

Un déficit d'investissement d'un montant de : 46 370,27 €

Qui se décomposent de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Charges à caractère générales	140 033,18 €	
	Charges de personnel	75 927,84 €	
	Atténuations de produits	13 724,00 €	
	Autres charges de gestions courantes	24 592,56 €	
	Charges financières	12 473,24 €	
	Excédent 2012		339 980,09 €
	Atténuation de charges		9 122,39 €
	Opérations d'ordre		2 110,50 €
	Produits des services		12 019,87 €
	Impôts et taxes		121 832,58 €
	Dotations et participations		114 511,65 €
	Autres produits gestion courants		32 583,83 €
	Produits financiers		0,42 €
	Produits exceptionnels		25 655,35 €
	Total Fonctionnement	266 750,82 €	657 816,68 €

		Dépenses	Recettes
Investissement	Solde d'exécution d'investissement (2012)	46 370,27 €	
	Opérations d'ordre entre section	2 110,50 €	
	Remboursement d'emprunts	8 421,50 €	
	Immobilisations incorporelles	8 381,90 €	
	Immobilisations corporelles	54 420,46 €	
	Dotations		42 814,12 €
	Subvention d'investissement		5 552,00 €
	Total investissement	94 736,39 €	48 366,12 €

Madame le Maire après avoir transmis la présidence du vote au doyen de l'assemblée quitte la salle du conseil accompagnée de la secrétaire.

Marc DEFORGE procède au vote.

Le compte administratif 2013 est adopté avec neuf voix pour et une abstention.

Madame le Maire reprend la présidence du conseil.

Compte de gestion 2013

Le compte de gestion, élaboré par le trésorier, correspondant en tout point au compte administratif, celui-ci est adopté par l'assemblée à l'unanimité.

Affectation des résultats 2013

Le solde de 391 065,86 € - (46 370,27€ + 11 160,66€ restes à réaliser de 2013) soit **333 534,93 €** est reporté en fonctionnement sur le budget 2014.

L'affectation des résultats est adoptée par l'assemblée à l'unanimité.

Vote des taux des taxes locales

Il est proposé de conserver les taux appliqués en 2013 pour l'année 2014.

	Taux communal	Taux moyen communal au niveau du départemental
Taxe d'habitation	12.98%	28.86
Taxe foncière bâti	19.50%	26.06
Taxe foncière non bâti	9.17%	23.46
CFE	13.94%	N/A

Les taux des taxes locales sont adoptés par l'assemblée à l'unanimité.

Création d'une piste de BMX

Madame le Maire rappelle que les enfants du village avaient saisi l'ancien conseil, pour la création d'une piste de BMX. Les précédents conseillers avaient émis un avis favorable à cette demande.

Une consultation auprès des entreprises avait été lancée. La meilleure proposition est celle de Sébastien SONGY pour un montant TTC de 11 124€.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de retenir le projet de Monsieur SONGY pour la création d'une piste de BMX.

Budget primitif 2014

Concernant les investissements la commission projets finances propose d'inscrire les montants suivants aux opérations suivantes :

N° d'opération	Désignation	Montants
11	Signalisation aérodrome	500,00 €
14	Matériel et outillage <ul style="list-style-type: none"> • Echelle • Tracteur 	18 000,00 €
15	Plantation arbres <ul style="list-style-type: none"> • Cimetière • Aérodrome • Bois des petits Ecuriots • Haie le long de la piste de BMX 	1400,00 €
22	Equipement de bureau	500,00 €
24	Etude et travaux traversée du village	206 800,00 €
25	Logiciel	500,00 €
30	Réhabilitation de la Mairie <ul style="list-style-type: none"> • Annonce • Etudes • Travaux 	77 897,00 €
34	Achat terrain	500,00 €
50	Extension réseaux Chemin des hauts	50 000,00 €
54	Création piste BMX	11 200,00 €
55	Achat d'une action	15,50 €
57	Chauffage ancienne école	5 500,00 €
58	Aménagement aérodrome	6 900,00 €
59	Extension de réseau	6 500,00 €
60	Reprise de concessions au cimetière	10 200, 00 €
61	Vitraux de l'église (programme de réfection)	1500,00 €

Madame le Maire propose au conseil le budget 2014 suivant :

Fonctionnement : 628 219,93 €

Investissement : 477 204,43 €

Qui se décomposent de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Charges à caractère générales	150 075,00 €	
	Charges de personnel	81 764,00 €	
	Atténuations de produits	16 000,00 €	
	Virement à la section d'investissement	349 441,93 €	
	Autres charges de gestions courantes	18 805,00 €	
	Charges financières	12 134,00 €	
	Excédent 2012		333 534,93 €
	Atténuation de charges		10 600,00 €
	Opérations d'ordre entre sections		12 000,00 €
	Produits des services		9 820,00 €
	Impôts et taxes		121 226,00 €
	Dotations et participations		114 039,00 €
	Autres produits gestion courants		27 000,00 €
	Produits financiers		0,00 €
	Total Fonctionnement	628 219,93 €	628 219,93 €
Investissement	Solde d'exécution (Déficit 2013)	46 370 ,27 €	
	Opérations d'ordre entre section	12 000,00 €	
	Remboursement d'emprunts	8 761,00 €	
	Immobilisations incorporelles	27 638,80 €	
	Immobilisations corporelles	306 226,86 €	
	Immobilisations en cours	76 192,00 €	
	Titres de participation	15,50 €	
	Virement de la section de fonctionnement		349 441,93 €
	Dotation Fonds divers réservation		65 049,93 €
	Emprunts		62 712,57
	Total investissement	477 204,43 €	477 204,43 €

Le Budget primitif 2014 est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu

CCMC (Communauté de Communes de la Moivre de la Coole)

Voir le compte-rendu de la réunion du 14 avril 2014.

Questions diverses

Madame le Maire explique aux conseillers que lorsque la salle des fêtes est louée, un conseiller vient faire les états des lieux entrant et sortant avec les locataires et leur remet les clés.

Un planning doit être établi avec un conseiller par mois. L'ordre alphabétique est retenu ; nous commencerons par la fin soit M. WOLTER pour le mois de mai.

Après la réfection de la salle de bain dans le logement communal situé au 2bis rue de Nuisement, la paroi de la douche reste à poser.

D'une part, un coût global des travaux a été calculé, si ces travaux étaient réalisés par notre adjoint technique. Et d'autre part, la commune a sollicité l'entreprise Cossenet pour un devis ; il s'élève à 674,30€ TTC. Après réflexion, les conseillers choisissent de faire réaliser ce travail par l'entreprise Cossenet. Ces travaux auront ainsi une garantie.

Madame DETHUNE et Monsieur SALLET se rendront à la réunion du 22 avril sur la trame bleue.

La commune a répondu à l'appel des rencontres d'Arles qui répertorie tous les monuments aux Morts.

La réunion s'est achevée à 23h20.

Le secrétaire de séance
Catherine CHEVRIER